## Programme des jeudis d'ACTICE 1er semestre 2026



ACTICE consacre plusieurs jeudis\* dans l'année à l'étude d'un thème particulier, animé par un expert du cabinet, dans ses locaux.

22 janvier : Décoder les comportements et ajuster sa communication avec la <b>méthode DISC</b>
29 janvier : <b>PSE, APC, RCC</b> : élus CSE, maîtriser ces dispositifs pour mieux défendre les salariés
29 janvier : Se préparer à la n <b>égociation annuelle obligatoire</b> (NAO)
05 février : Le <b>référent CSE</b> en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
26 février : Décrypter son <b>bulletin de paie</b> (en visio)
26 février : Rôle et missions du <b>trésorier du CSE</b>
05 mars : Transformer les <b>données sociales de la BDESE</b> en outil stratégique du CSE
12 mars : Appréhender les 3 consultations : <b>SEF, OS et PSCTE</b>
19 mars : Accompagner un salarié à un <b>entretien préalable</b>
26 mars : Intéressement, participation : comment construire un accord gagnant-gagnant ?
02 avril : <b>Absentéisme et CSE</b> : quel rôle ?
30 avril : <b>Prévention des RPS</b> : comment agir au sein du CSE ?
21 mai : Occuper la fonction de <b>secrétaire du CSE</b>
28 mai : Savoir écouter un salarié pour <b>mieux agir tout en se protégeant</b>
04 juin : La contribution du CSE à <b>l'évaluation des risques professionnels</b> : zoom sur le <b>DUERP</b>
11 juin : S'initier au <b>droit du travail</b>
18 juin : Le <b>référent CSE</b> en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
25 juin : Gestion des <b>ASC</b> et risques Urssaf



Vous pouvez retrouver l'intégralité des programmes de ces formations en suivant le lien : https://actice.digiforma.site

L'horaire de la journée est le suivant : 9h-17h. Le coût de la journée d'étude s'élève à **380€ HT**\*\* par participant *(incluant la pause déjeuner)* 

\* formation maintenue à partir de 5 participants

## Vous êtes intéressé(e)s ?

Inscrivez-vous en nous retournant ce bulletin d'inscription préalablement rempli et en joignant le règlement afférent (Pensez à cocher la ou les session(s) souhaitées).

Bulletin d'inscription à retourner par mail : m.boullon@actice.eu ou par voie postale : ACTICE, 1 rue Jean Novel 69100 Villeurbanne

·	
CSE:	
Adresse :	
Téléphone :	E-mail :
Nombre de participants :	
Montant à régler : 350 € x	(nombre de participants + nombre de sessions souhaitées) =

<sup>\*\*</sup> organisme de formation exonéré de TVA selon l'article 261-4-4° a du code général des impôts